

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le lundi 29 avril 2024 à compter de 15 h 45 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et un journaliste.

Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier déclare la séance ouverte à 15 h 45.

2024-CA-028

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 29 avril 2024

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-029

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 19 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-030

Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-099, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-099, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-031	Octroi de financement – 10 000\$ à même le SPED – Dossier 23-106, sous conditions Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 10 000\$ à même le SPED au dossier 23-106, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2024. ADOPTÉE
2024-CA-032	Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 24-012, sous conditions Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le SPED au dossier 24-012, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2024. ADOPTÉE
2024-CA-033	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteur – Dossier 23-104, sous conditions Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-104, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2024. ADOPTÉE
2024-CA-034	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteur – Dossier 24-021, sous conditions Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 24-021, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2024. ADOPTÉE
2024-CA-035	Clôture de la séance Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h. ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.